

Attribution des forfaits de l'ALSH pour 2018 (enfants CCPI) :

Les enfants fréquentant assez ou très régulièrement l'ALSH peuvent bénéficier de tarifs préférentiels.

	De vacances à vacances (mercredis + jours de vacances scolaires)	Nombre total de jours ouvrés	(1) Bénéficieront du « Forfait intermédiaire », les enfants qui viennent :	(2) Bénéficieront du « Forfait période », les enfants qui viennent :	Se verront attribués les tarifs singuliers (journée, 1/2 journée) les enfants qui viendront :
Période 1	Du 08/01 au 09/03/18	17 jours ouvrés	Entre 8 et 11 jours	Entre 12 jours et 17 jours	Entre 1/2 et 7 journées
Période 2	Du 12/03 au 11/05/18	16 jours ouvrés <i>(selon les jours d'ouverture aux vacs de printemps)</i>	Entre 7 et 10 jours <i>(selon les jours d'ouverture aux vacs de printemps)</i>	Entre 11 jours et 16 jours <i>(selon les jours d'ouverture aux vacs de printemps)</i>	Entre 1/2 et 6 journées <i>(selon les jours d'ouverture aux vacs de printemps)</i>
Période 3	Du 14/05 au 06/07/18	8 jours ouvrés	Entre 4 et 5 jours	Entre 6 et 8 jours	Entre 1/2 et 3 journées